

Annexe 5 : Diagnostic des aménagements et travaux de biosécurité nécessaires Filière lapins

Identification du demandeur :

NOM/Prénom ou raison sociale :

N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

et/ou

N° PACAGE : | | | | | | | | | | | | | | | |

Attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

concerne uniquement les agriculteurs

Aucun numéro attribué

Le diagnostic doit permettre de vérifier que les investissements envisagés dans le cadre du PCAE élevage sont strictement nécessaires à la mise en place des mesures de biosécurité selon la charte sanitaire de production de lapins de chair (FENALAP – ITAVI, actualisée au 24/02/2012).

Nombre d'unité de production sur l'exploitation : _____

Un plan biosécurité est mis en place : oui non

Date de réalisation du diagnostic Biosécurité : _____

AMENAGEMENT ET TRAVAUX A ENVISAGER (EN LIEN AVEC L'AUTODIAGNOSTIC)

Aménagements liés à la rénovation de bâtiments ou sites existants :

Sas sanitaire au moins 2 zones : Nombre : _____

Aire sanitaire (comprenant une zone de nettoyage et de désinfection des véhicules et du matériel stabilisée ou bétonnée et une zone d'équarrissage) :

Détail :

Commentaire :

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE



Je soussigné(e).....

(ORGANISME et Nom prénom du représentant de l'organisme ayant réalisé le diagnostic)

atteste de l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et en particulier que les aménagements et travaux envisagés sont strictement nécessaires à la mise en place des mesures de biosécurité ;

atteste que les aménagements et travaux sont conformes aux préconisations et aux résultats de l'audit Biosécurité ;

atteste que les aménagements et travaux ne concernent que des investissements de biosécurité et ne concernent pas des investissements liés à la mise aux normes ou à la modernisation de l'exploitation agricole.

Le représentant de l'organisme Date : Signature et cachet de l'organisme :	Le demandeur Date : Signature(s) : <i>(du gérant en cas de société et de tous les associés pour les GAEC)</i>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Ce diagnostic biosécurité doit être co-signé par un technicien agréé de l'une des structures suivantes :			
AGRIAL Agri-Pasquier ALIMAB ANTIGNY Nutrition AVICAM AVI-LOIRE AVIPRO Bellavol CAFEL Chambres départementales d'Agriculture 44, 49, 85 Chambre Régionale d'Agriculture	CAILLES ROBIN CAP ELEVAGE CARINGA CAVAC Couvoir de l'Ausier CPLB DOUX SA Eleveurs de Challans ERNEST SOULARD Ets BODIN Ets MARCEL BRAUD Ets Michel	Euralis FERMIERS D'ANCENIS GFS GRELIER HUBERT Huttepain LDC LUR BERRI Norea NUTRI VENDEE ORVIA PRODAVI	Sanders Sanders Ouest Sanders - Syprolap Soulard TERRENA gavage Terrena Production Lapins Univom VAL DE SEVRE Valiance

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE



Annexe 6 : Diagnostic des aménagements et travaux de biosécurité nécessaires

Filière volailles

Identification du demandeur :

NOM/Prénom ou raison sociale :

N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | |

et/ou

N° PACAGE : | | | | | | | | | | | |

Attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

concerne uniquement les agriculteurs

Aucun numéro attribué

Le diagnostic doit permettre de vérifier que les investissements envisagés dans le cadre du PCAE élevage sont strictement nécessaires à la mise en place des mesures de biosécurité et/ou au passage en bande unique par unité de production de l'exploitation (cf. arrêtés du 8 février 2016, du 15 juillet 2016 et du 5 mai 2017).

Production (chair ou reproduction ou gras ou pondeuse) : _____

Mode de commercialisation (circuit court, long, filière intégrée) : _____

Nombre d'unité de production sur l'exploitation : _____

Un plan biosécurité est mis en place : oui non

AMENAGEMENTS ET TRAVAUX A ENVISAGER

Aménagements liés à la rénovation de bâtiments ou sites existants pour passage en bande unique :

Rénovation d'un bâtiment froid en chaud pour passage en bande unique, sans augmentation des capacités de production

- Isolation et étanchéité
- Dynamisation (ventilateurs économes)
- Chauffage
- Automate de régulation centralisé, trappes automatisées, vérins et actionneurs
- Rénovation du circuit d'eau avec matériels d'abreuvement performants

Mesures de protection par rapport à la faune sauvage / nuisibles

- Protection des sites pour les productions avicoles avec parcours (grillages, clôtures électrifiées ou non, effaroucheurs, barrières,...)
- Rénovation du circuit d'eau avec matériels d'abreuvement performants

Gestion des effluents

- Ouvrage de traitement et de gestion des effluents (séparation de phase, couverture de fosse)
- Gestion des cadavres (chambres froides, containers réfrigérés et autres systèmes fixes,...)

Gestion sanitaire de l'exploitation

- Récupération d'eau pluviale : collecte et stockage
- Bétonnage et revêtements sanitaires des sols intérieurs ; caillebotis nettoyables et désinfectables
- Création de locaux techniques et sanitaires
- Automatisation / mécanisation du paillage semi-fixe
- Equipements de lavage à poste fixe, machines à laver les équipements, systèmes de récupération et de stockage des eaux de lavage

Sas sanitaire au moins 2 zones : Nombre : _____

Aire sanitaire (comprenant une zone de nettoyage et de désinfection des véhicules et du matériel stabilisée ou bétonnée et une zone d'équarrissage) :

Détail :

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

Construction ou rénovation de bâtiments neufs fixes ou mobiles supérieurs à 150 m² pour passage en bande unique :

Effectif d'animaux concernés :

- avant-projet : _____

- après projet : _____

Type de bâtiments : Fixe Mobile _____

Nombre : _____

Surface d'élevage utile par bâtiment (supérieure à 150 m²) : _____

Détail :

Commentaire :

Je soussigné(e).....

(ORGANISME et Nom/prénom du représentant de l'organisme ayant réalisé le diagnostic)

atteste de l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et en particulier que les aménagements et travaux envisagés sont strictement nécessaires à la mise en place des mesures de biosécurité et/ou au passage en bande unique par unité de production de l'exploitation (cf. arrêtés du 8 février 2016, du 15 juillet 2016 et du 5 mai 2017).

Le représentant de l'organisme

Date :

Signature et cachet de l'organisme :

Le demandeur

Date :

Signature(s) (du gérant en cas de société et de tous les associés pour les GAEC) :

Ce diagnostic biosécurité doit être co-signé par un technicien agréé de l'une des structures suivantes :

AGRIAL Agri-Pasquier ALIMAB ANTIGNY Nutrition AVICAM AVI-LOIRE AVIPRO Bellavol CAFEL Chambres départementales d'Agriculture 44, 49, 85 Chambre Régionale d'Agriculture	CAILLES ROBIN CAP ELEVAGE CARINGA CAVAC Couvoir de l'Ausier CPLB DOUX SA Eleveurs de Challans ERNEST SOULARD Ets BODIN Ets MARCEL BRAUD Ets Michel	Euralis FERMIERS D'ANCENIS GFS GRELIER HUBERT Huttepain LDC LUR BERRI Norea NUTRI VENDEE ORVIA PRODAVI	Sanders Sanders Ouest Sanders - Syprolap Soulard TERRENA gavage Terrena Production Lapins Univom VAL DE SEVRE Valiance
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE